



PROCÈS-VERBAL

des opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire

Séance du 17 avril 2019

Tirage au sort pour la zone n° 5309 – Quimper

Le 17 Avril 2019, dans les locaux du ministère de la justice, sis 13 Place Vendôme – 75001 Paris, se sont déroulées, pour la zone n° 5309 – Quimper, les opérations de tirage au sort prévues par l'arrêté du 24 janvier 2017 fixant les modalités des opérations de tirage au sort prévues à l'article 53 du décret n° 73-609 du 5 juillet 1973 relatif à la formation professionnelle dans le notariat et aux conditions d'accès aux fonctions de notaire.

Etaient présents lors des opérations de tirage au sort mentionnées au chapitre IV de l'arrêté susmentionné :

- M. Grégory DUGUÉ, rédacteur, premier secrétaire ;
- M. Thibaud BEDEL, rédacteur, second secrétaire ;
- Mme Céline DEVIENNE, rapporteure de l'Autorité de la concurrence ;
- Mme Monique COLLIN, représentante du Conseil supérieur du notariat ;
- M. Thibaut BOUTIE, magistrat judiciaire en poste au Ministère de la Justice à la Direction des affaires civiles et du Sceau.

La séance a débuté le 17 Avril 2019 à 10. heures 17...

*
* *

Pour la zone considérée :

Le premier secrétaire de séance a compté 31 bulletins.

Le second secrétaire de séance a compté :

- 42..... demandes de création d'offices enregistrées.
- 11..... demandes n'ayant pas donné lieu à constitution d'un bulletin, se répartissant ainsi :
 - 0..... demandes surnuméraires ;
 - 10..... demandes ayant fait l'objet d'une renonciation ;
 - 1..... demandes caduques.

Il a été constaté que le nombre de bulletins correspond / ~~ne correspond pas~~¹ au nombre de demandes enregistrées auquel a été soustrait celui des demandes n'ayant pas donné lieu à la constitution d'un bulletin.

(en cas de non-concordance, il est indiqué les vérifications auxquelles il a été procédé. Si l'anomalie persiste, il est indiqué les conséquences qui en ont été tirées).

¹ Rayer la mention inutile.

10
13 2
CD TS MC

Les opérations de tirage au sort prévues au chapitre IV de l'arrêté susmentionné se sont déroulées comme suit :

(les opérations sont décrites en précisant le nom des personnes y ayant procédé. En cas d'anomalie constatée, il est indiqué les vérifications effectuées la conclusion tirée quant à la validité des opérations déjà réalisées et, le cas échéant, la nécessité de les réitérer).

Les personnes susmentionnées ont procédé / n'ont pas procédé aux opérations de tirage au sort conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 janvier 2017.

CA
TB

CA TB MC

3

Les demandes ayant donné lieu à la constitution d'un bulletin ont été classées comme indiqué dans le tableau ci-dessous² :

N° de zone	N° de demande	Horodatage	Classement après tirage au sort
5309	00050828	01/02/2019 14:00:31.947990	2
5309	00050929	01/02/2019 14:00:37.635344	23
5309	00051182	01/02/2019 14:00:51.179603	5
5309	00051184	01/02/2019 14:00:51.225454	20
5309	00051765	01/02/2019 14:01:22.325793	30
5309	00052028	01/02/2019 14:01:36.579988	25
5309	00052207	01/02/2019 14:01:46.729343	8
5309	00053904	01/02/2019 14:03:39.700741	4
5309	00053958	01/02/2019 14:03:44.872200	11
5309	00054438	01/02/2019 14:04:27.196113	19
5309	00054944	01/02/2019 14:05:14.248768	27
5309	00056125	01/02/2019 14:07:44.014961	28
5309	00056236	01/02/2019 14:08:00.261380	3
5309	00058494	01/02/2019 14:15:04.249727	13
5309	00058506	01/02/2019 14:15:08.482584	18
5309	00058986	01/02/2019 14:17:23.722930	31
5309	00060789	01/02/2019 14:30:04.705270	9
5309	00062643	01/02/2019 14:58:11.621012	1
5309	00063349	01/02/2019 15:15:06.103030	10
5309	00063501	01/02/2019 15:18:57.457062	16
5309	00063884	01/02/2019 15:27:05.094325	21

² Les trois premières colonnes du tableau sont pré-remplies avant le tirage au sort à partir de l'extraction de la liste mentionnée au V de l'article 6 de l'arrêté susmentionné à partir de laquelle les bulletins ont été constitués.

5309	00066754	01/02/2019 17:46:34.293009	6
5309	00067727	01/02/2019 18:55:55.913650	26
5309	00067830	01/02/2019 19:02:10.400463	15
5309	00067940	01/02/2019 19:07:17.496592	12
5309	00070552	01/02/2019 22:23:15.442992	14
5309	00070821	01/02/2019 22:52:16.120548	17
5309	00070856	01/02/2019 22:56:08.987072	7
5309	00071917	02/02/2019 08:04:05.748341	24
5309	00072061	02/02/2019 09:07:32.031075	29
5309	00074022	02/02/2019 13:51:54.401426	22

A l'issue du tirage au sort, il a été procédé aux opérations de vérification prévues à l'article 15 de l'arrêté susmentionné.

(il est fait mention du résultat de ces vérifications. En cas de non concordance entre les classements inscrits sur le procès-verbal et sur le tableau de vérification, il est procédé conformément aux dispositions de l'article 15 de l'arrêté susmentionné).

concordance vérifiée

Observations complémentaires :

(il sera fait mention, notamment, des éventuelles interruptions de séance et de la personne à laquelle la clé du local a été remise en application de l'article 17 de l'arrêté susmentionné)

noir

La séance a été levée le 17 avril 2019 à ...¹⁰ heures ...³⁸ .

*

* *

Le présent procès-verbal sera publié sur le portail du ministère de la justice dédié aux officiers publics ou ministériels.

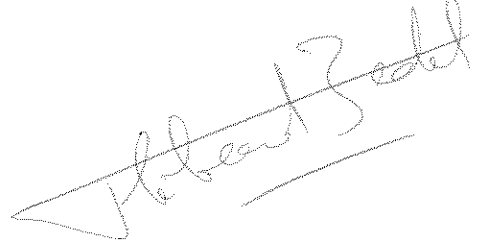
CD
TB CD⁶ TB MC

Paris, le 17... Avril... 2019.....

Le premier secrétaire



Le second secrétaire



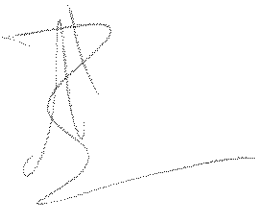
Le rapporteur de l'Autorité
de la concurrence



Le représentant du Conseil
supérieur du notariat



Le magistrat



Zone 5309 - Quimper
Liste des demandes caduques article 51 et 52 du décret n°73-609

Date de Dépôt	Numéro demande	Zone	Motif
01/02/2019 à 20:06:00.062616	68897	5309	51

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



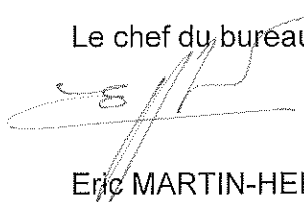
Eric MARTIN-HERSENT

1 6 AVR. 2019

Zone 5309 - Quimper
Liste des demandes ayant fait l'objet d'une renonciation

Date de dépôt	Numéro demande	Date de la renonciation	Zone
01/02/2019 à 14:11:36.363213	57548	1 février 2019	5309
01/02/2019 à 14:37:23.230650	61426	7 mars 2019	5309
01/02/2019 à 15:18:26.591535	63476	27 mars 2019	5309
01/02/2019 à 15:24:11.768758	63762	26 mars 2019	5309
01/02/2019 à 16:07:49.549926	65070	27 février 2019	5309
01/02/2019 à 17:50:48.975382	66833	8 mars 2019	5309
01/02/2019 à 18:17:26.931765	67209	19 mars 2019	5309
01/02/2019 à 21:21:58.426990	69924	31 mars 2019	5309
01/02/2019 à 21:54:37.064702	70272	29 mars 2019	5309
02/02/2019 à 02:57:01.156670	71558	23 mars 2019	5309

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



16 AVR. 2019

ERIC MARTIN-HERSENT

Zone 5309 - Quimper
Liste des demandes surnuméraires

Date de dépôt	Numéro demande	Zone	Numéro de la première demande horodatée par ce demandeur	Date de dépôt
État néant				

Le chef du bureau des officiers ministériels et de la déontologie



16 AVR. 2019

Eric MARTIN-HERSENT